



PROCES VERBAL DU CCAS DU VENDREDI 07 FEVRIER 2025

La commission administrative du CCAS, régulièrement convoquée par Madame la Présidente le 31 janvier 2025 conformément au Code de l'action sociale et des familles (Article R123-16) s'est réunie le 07 février 2025 à 15h00, en mairie, salle du conseil municipal et des mariages.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE ET APPEL NOMINAL

Odile BRÉANT est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Sylvie LAROCHE, Présidente, procède à l'appel nominal.

Etaient présents : Sylvie LAROCHE, Marie-Pierre PADULAZZI, Brigitte MOREL, Odile BRÉANT, Paulette PICARD, Marie-Thérèse CUVIER, Véronique PETEL-GRAUX, Christiane HONORÉ.

Absentes excusées : Claude HAMEL procuration à Marie-Pierre PADULAZZI, Marie-Paule BONHOMME procuration à Christiane HONORÉ, Béatrice NUGEYRE.

Le quorum étant atteint, Madame la Présidente ouvre la séance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CCAS PRECEDENT

Madame la Présidente demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la séance du 02 décembre 2024.

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 02 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

3. Budget Résidence Autonomie 2024 :

Après la prise de décision modificative du Budget 2024 suite à la demande de la Trésorerie, nous sommes en attente de la procédure à mettre en place afin de récupérer le compte 10682 pour un montant de 162 284.56 € datant de l'exercice 2023.

4. Personnel :

- **Signature convention d'adhésion à la mission du CDG76 pour intervention d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection en matière de prévention des risques professionnels et aide à la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels – Autorisation.**

Madame la Présidente expose aux membres de la commission du CCAS le projet de convention d'adhésion à la mission du CDG76 pour l'intervention d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection en matière de prévention des risques professionnels.

La commission administrative du CCAS est favorable à l'adhésion à la mission du CDG76 pour l'intervention d'un Agent Chargé de la Fonction d'inspection en matière de prévention des risques professionnels par la délibération n°2025/01 :

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L812-2,

Vu le décret n°85-603 modifié du 10 juin 1985, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, notamment son article 5,

Vu le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, prévue par l'article L. 230-2 du code du travail et modifiant le code du travail,

Vu la délibération n°2024-DEL-40 du Centre de gestion de la Seine-Maritime en date du 21 juin 2024 fixant les modalités de mise en œuvre de la mission d'inspection, les modifications de l'adhésion à la mission et les évolutions tarifaires.

L'article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, dispose que l'autorité territoriale doit désigner, après avis de la Formation spécialisée en matière de Santé Sécurité et Condition de Travail (FSSCT), un agent chargé d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

Cet agent est chargé de contrôler les conditions d'application des règles d'hygiène et de sécurité et de proposer à l'autorité territoriale compétente toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels. Dans ce cadre, il a librement accès à tous les établissements, locaux et lieux de travail dépendant des services à inspecter et se fait présenter les registres et documents imposés par la réglementation. En cas d'urgence il propose à l'autorité territoriale les mesures immédiates qu'il juge nécessaires. L'autorité territoriale l'informe des suites données à ses propositions.

Il peut être satisfait à cette obligation :

- en désignant un agent en interne,*
- en passant convention avec le Centre de gestion.*

Le Centre de Gestion 76 propose aux collectivités et établissements de mettre à disposition un agent du service prévention des risques professionnels formé pour la réalisation de cette mission, par convention d'une durée de 4 ans.

*Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **décide à l'unanimité***

1 - d'adhérer à la mission optionnelle proposée par le CDG76

2 - d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention d'adhésion relative à la mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection en santé et sécurité au travail par le CDG76 ainsi que tous les documents y afférents

3 - d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2025.

- Signature convention d'adhésion santé/prévention – médecine professionnelle avec le CDG76 - Autorisation

Madame la Présidente donne lecture du projet de convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime.

La commission administrative du CCAS est favorable à la signature de la convention par la délibération n°2025/02 :

Cette convention prend effet au 1er janvier 2025. Elle a pour domaine d'assurer l'ensemble des missions prévues dans le cadre de la législation en vigueur et notamment du décret n° 85-603 du 10 juin 1985. Le rôle de la médecine est exclusivement préventif : il consiste à éviter toute altération de la santé des agents du fait de leur travail.

*Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du CCAS, **décide à l'unanimité** :*

1 – d'adhérer au service de médecine préventive du CDG 76

2- d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention d'adhésion ainsi que les documents s'y rapportant.

3 - d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2025.

- Signature convention aux missions optionnelles du CDG76 - Autorisation

Madame la Présidente expose aux membres de la commission administrative la convention aux missions optionnelles du CDG76.

La délibération n°2025/03 est la suivante :

Le Centre de Gestion de la Seine-Maritime assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié. Notamment, il lui revient d'organiser les concours et examens professionnels, de gérer la bourse de l'emploi (www.emploi-territorial.fr) ou encore d'assurer le fonctionnement des instances paritaires (commission administrative paritaire, comité technique), etc.

Au-delà des missions obligatoires, le CDG 76 se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités par l'exercice d'autres missions dites optionnelles. Dès lors, ces missions sont proposées par le CDG 76 afin de compléter son action et d'offrir aux collectivités un accompagnement quotidien en matière de gestion des ressources humaines.

Le Centre de Gestion propose ainsi une convention-cadre permettant, sur demande expresse de la collectivité, de faire appel aux missions proposées en tant que de besoin.

Après conventionnement la collectivité peut, le cas échéant, déclencher la ou les mission(s) choisie(s) à sa seule initiative dans les conditions précisées par la convention-cadre aux missions suivantes :

- Conseil et assistance au recrutement
- Missions temporaires
- Réalisation des paies, des déclarations sociales annuelles, collecte des taux et calcul du prélèvement à la source
- Conseil et assistance au calcul de la rémunération des agents publics en congé maladie et relevant du régime général
- Conseil en organisation
- Conseil et assistance chômage
- Conseil et assistance au précontentieux et au contentieux en ressources humaines
- Réalisation des dossiers CNRACL
- RGPD (délégué à la protection des données mutualisée)
- Référent signalement des actes de violence et de harcèlement
- Missions archives
- Médecine professionnelle (équipe pluridisciplinaire composé de médecins, d'infirmier(ères) en santé au travail, de psychologues du travail et d'ingénieurs spécialisés en hygiène / sécurité et en ergonomie)
- Aide à la réalisation du document uniquement d'évaluation des risques professionnels
- Inspection en matière d'hygiène et de sécurité (ACFI)
- Expertise en hygiène / sécurité
- Expertise en ergonomie
- Psychologue du travail
- Management du risque amiante (réglementation, enjeux, plan d'actions)
- Ou toute autre mission

L'adhésion à cette mission nécessite au préalable l'adhésion à la mission « Médecine professionnelle ».

*Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du CCAS, **décide à l'unanimité** :*

- 1 – d'adhérer aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Seine-Maritime
- 2 – d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention d'adhésion ainsi que les documents s'y rapportant
- 3- d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2025

5. ETUDE DE DOSSIER

Pas de dossier de demande d'aide financière en cours. Le règlement pour l'attribution des aides est en cours de rédaction. Il sera présenté lors d'un prochain CCAS.

6. POINT RESIDENCE AUTONOMIE

Rapporteur Marie-Pierre PADULAZZI :

- **Entrée / Sortie** : 2 entrées (F1 bis). 1 sortie pour une entrée à la Buissonnière.

Une sortie est prévue en février (démarches en cours par la famille de la résidente concernée). Il y a actuellement 35 résidents.

- **Appartements** : 2 appartements libres le 14 et le 22. 4 appartements en cours de réhabilitation. 1 F2 libre. 2 dossiers en attente pour le F2. Il est convenu que la candidature isneauvillaise est prioritaire.

- **Travaux/ Sécurité :**

Parties communes : Une réunion avec Seine-Habitat est programmée pour faire un point sur le budget et les prochains travaux à réaliser. Les nouveaux stores seront prochainement installés dans la salle d'animation. La livraison est prévue pour fin février.

Appartements : 1 F2 et 1 F1 bis sont en cours de rénovation. Plusieurs appartements doivent être réhabilités (n°22, 16, 38, 5). Le sol de l'appartement n°24 (libre) est à rénover. Le sol de l'appartement n°18 (Mme VIGNEUX) est à refaire car le parquet a bougé et devient dangereux. Il est prévu la pose d'un sol en vinyle et imitation parquet pour faciliter l'entretien et éviter cette problématique. Les agents techniques ont relevé des anomalies électriques dans l'appartement loué à L'Association WELCOME. Un rendez-vous sera fixé avec l'association WELCOME pour faire un point sur les travaux à prévoir. En fonction, il faudra envisager si besoin de suspendre la location et donc la redevance pendant la durée des travaux.

- **Point de situation**

- **Conseil de Vie Sociale** : Des élections seront à prévoir. Un appel à candidature est actuellement en cours.
- **Stagiaire** : Le stage de Nais REAUD, stagiaire en Terminale BAC PRO animation AEPA, au lycée Providence Sainte Thérèse, se passe bien. Elle avait pour objectif de stage de proposer une animation intergénérationnelle, avec la participation du Centre de Loisirs, Cette animation a été réalisée en présence d'un jury. A l'issue de l'évaluation du jury, Christelle a été sollicitée pour être membre du jury à l'avenir.

- **Animations :**

- **Siel Bleu :** Un support de communication nous sera adressé pour une distribution auprès des médecins et une diffusion dans le prochain bulletin municipal et sur les réseaux sociaux de la ville. Il y a entre 3 et 7 participants aux séances. Siel Bleu se propose d'animer une conférence pour présenter le sport adapté. Il y a une nouvelle activité, le yoga sur chaise. Prévoir une séance de démonstration à la Résidence Autonomie.
- **Centre de loisirs :** Un planning des animations communes avec le centre de loisirs du mercredi a été établi pour les 4 prochains mois.
 - 05 mars : déguisement et crêpes
 - 26 mars : Chorale et goûter
 - 09 avril : décorations d'œufs et goûter
 - 23 avril : chasse aux œufs et goûter
 - 24 avril : bilan et programmation des prochaines animations
- **EHPAD la Buissonnière :**
 - Lundi 10 mars : sortie au jardin des plantes
 - Lundi 24 mars : défi sport (vélo connecté) à la Buissonnière
 - Lundi 27 mars : pétanque intérieure à la Résidence Autonomie
 - Lundi 31 mars : loto de printemps à la Résidence Autonomie
 - Vendredi 30 mai : fête des voisins avec un pique-nique le midi à la Buissonnière

La Buissonnière sollicite le CCAS pour relayer l'information concernant leur projet d'aide aux aidants. Un accord leur a été donné.

- **Anniversaire :** Madame Yvonne LANCELEVEE fêtera ses 100 ans le 30 avril prochain.
- **Projet Art-thérapie :** Mme MOREL, Mme BRÉANT, Mme MICHEL et Mme PADULAZZI ont rencontré Mme PENSEDENT. Son projet est apparu intéressant. Madame Sylviane PENSEDENT est dans une démarche d'auto-entrepreneur. Elle se propose de créer des flyers pour présenter son activité auprès des résidents. Elle est disponible fin mars.

7. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Colis de Noël :** 503 colis distribués. Les 7 colis restants seront remis à la banque alimentaire.
- **Banquet des anciens :** 129 participants l'année dernière. Le banquet des anciens aura lieu le dimanche 04 mai 2025. 2 devis sont présentés aux membres du CCAS, PEINTRE BRUNO et COUDRAY. Le choix se porte sur le menu proposé par COUDRAY. La date limite des inscriptions est fixée au 20 avril 2025. La distribution dans les boîtes aux lettres sera assurée par les membres du CCAS et aura lieu fin mars. Une lettre d'information recensant les dispositifs et les services pour les seniors sera également jointe à l'invitation.

- **Projet rameur sénior** : Plusieurs séances sont proposées par le Club Nautique Dieppois : les mardis 25 février, 25 mars, 29 avril, 20 mai et 24 juin de 13h30 à 14h30 (transmission de l'affiche au service communication pour intégration du lieu).
- **Tennis de table** : Monsieur Claude MAURICE, de la section tennis de table du Foyer Rural, présente un projet d'animation de tennis de table adapté aux personnes âgées et aux personnes isolées sur 3 jeudis de 15h30 à 17h00. Il sera chargé de l'animation, et si le projet perdure, un animateur sera recruté pour assurer la continuité. La 1^{ère} séance aura lieu le jeudi 24 avril. Cette information pourra être intégrée dans la lettre adressée aux séniors lors de l'invitation au banquet.
- **Prochains évènements** :
Mardi 25 février : inauguration de l'espace sans tabac devant l'école George SAND avec la participation du CMJ.
Mercredi 05 mars à 17h30 Place du Marché : inauguration du banc jaune. 18h00 à la salle des fêtes : ciné rencontre/débat.
- **Sécurité numérique en santé pour ESMS** : l'objectif principal du programme ESMS Numérique est de généraliser l'utilisation du numérique dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux, en mettant en place un dossier usager informatisé (DUI) pour chaque personne accompagnée. Le logiciel TITANLINK, certifié Ségur, nous a été présenté. Il permet une gestion globale de la Résidence Autonomie. Les aides sont intégralement versées par le financement du programme ESMS numérique. Les financements ESMS numérique sont alloués dans le cadre d'un groupement à minima de 15 ESMS à hauteur de 7 000€ par ESMS pour la maîtrise d'ouvrage et jusqu'à 14 000€ pour l'éditeur. Un projet de grappe est en cours. Nous sommes en attente d'informations complémentaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h00.

La secrétaire de séance,
Membre du conseil d'administration,

Odile BRÉANT



La Présidente,

Sylvie LAROCHE

